

048502

432

(77)
 BIO COM 139 AUX BUREAUX NATIONAUX
 CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
 ET A M. OPITZ DG VIII

APRES AVOIR EXAMINE LES RESULTATS DU CONSEIL CONJOINT AFFAIRES
 GENERALES/FINANCES, ET DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES DE HIER
 (VOIR BIO 132 SUITES 1 2 ET 3) ████████████████████ ET PREPARE LA PRO-
 CHAINE SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN (DU 18 AU 22/4), ████████████████████
 LA COMMISSION A TRAITE LES TROIS POINTS SUIVANTS :

1. SECTEUR PETROLIER : SUR PROPOSITION DE M. VOUEL, LA COMMISSION
 A CONDAMNE LE COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL DE TROIS FILIALES
 DE BP AUX PAYS BAS. CETTE DECISION N'EST PAS ASSORTIE D'UNE
 AMENDE (VOIR IP █ 97).

A SUIVRE

AMITIES

MANUEL SANTARELLI

6.4.77

NNN

NNNN

B. SANTARELLI - R.P.

B.124 54.3 0477

MANUEL SANTARELLI



PI

NOTE BIO COM(77) 139 suite 1 ■■■ AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
ET A M. OPITZ DG VIII

2. ACIER

SUR PROPOSITION DE M. DAVIGNON, LA COMMISSION A APPROUVE UN ENSEMBLE DE MESURES VISANT A METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE DE MARCHE (PRIX) ET LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION ET DE RECONVERSION (ENCADREMENT DES AIDES NATIONALES ET RENFORCEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES) CONFORMEMENT AUX ORIENTATIONS APPROUVEES PAR LA COMMISSION LE 16/3 (VOIR BIO 97 ET 106 ET NOTE P 26) ET AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE ROME (VOIR BIO 116 SUITE 1).

IL FAUT SOULIGNER QUE LES MESURES CONCERNANT LES PRIX, NE SERONT ARRETEES QU'APRES CONSULTATION DU COMITE CONSULTATIF CECA QUI SE TIENDRA LE 19/4 ET QUE LES MESURES SOCIALES DE READAPTATION SERONT PRECISEES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU FONDS SOCIAL, LE PRINCIPE D'UN VOLET SOCIAL AYANT ETE D'ORES ET DEJA ARRETE ■ PAR LA COMMISSION.

3. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

LORS DE SA REUNION DU 30 MARS, LA COMMISSION AVAIT APPROUVE CERTAINS AMENAGEMENTS DANS L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL NOTAMMENT LA CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER PRINCIPAL CHARGE DES LIAISONS DE LA COMMISSION AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN, LES PARTENAIRES ■ SOCIAUX ET LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

LORS DE SA REUNION D'AUJOURD'HUI, LA COMMISSION A APPROUVE LA NOMINATION DE M. DAVID MARQUAND, EN TANT QU'AGENT TEMPORAIRE A CE ■■■■■■ POSTE.

M. MARQUAND A DEMISSIONNE HIER DE SON MANDAT DE MEMBRE DU PARLEMENT ■■■■■■ BRITANNIQUE.

AMITIES M. SANTARELLI

NNNN

G P P

Berl. 5423

6.4

x x

MIAE EL SANTARELLI



P.1